



Une rentrée placée sous le signe de la qualité pour l'EPS et le sport scolaire ?



Si vous n'êtes pas encore syndiqué-es, ce bulletin comporte une fiche de syndicalisation et une enveloppe T pour vous syndiquer dès le mois de septembre

CONGRÈS PEDAGOGIQUE

**MOUVEMENT INTRA
ACADEMIQUE 2021**

**ACCÈS AUX
ÉQUIPEMENTS**





LE COLLECTIF DE L'ACADÉMIE

Secrétariat académique

s3-versailles@snepfsu.net



Mélanie Peltier
Collège la mare aux saules (Coignières)
Co-secrétaire acad.
2h de décharge



Bruno Maréchal
Collège Gagarine (Trappes)
Co-secrétaire acad.
2h de décharge + 2h CHSCTA

Secteur des personnels

corpo-versailles@snepfsu.net



Christel Giroud
Lycée G. Eiffel (Rueil Malmaison)
Co-secrétaire dép.
4h de décharge



Corinne Perier
Lycée R. Doisneau (Corbeil-Essonnes)
Co-secrétaire dép. du 91
2h de décharge



Gilles Malet
Collège Lakanal (Sceaux)
Co-secrétaire dép. du 92
2h de décharge

Secteur équipements



Sylvain Quirion
Collège F. Truffaut (Gonesse)
Co-secrétaire dép. du 95
3h de décharge

Secteur sport scolaire



Marjorie Bounhol
Lycée M. Eliott (Epinay sous Sénart)
Co-secrétaire dép. du 91
2h de décharge

Secteur communication



Marc Legein
Lycée les sept mares (Maurepas)
Site internet, bulletin, lettre d'info acad.
2h de décharge



Jérôme Le Cam
Collège L. Blum (Villepreux)
Co-secrétaire dép. du 78
3h de décharge

Secteur stagiaire



Axel Bony
Collège L. Michel (Corbeil-Essonnes)
Co-secrétaire dép. du 91
3h de décharge



Une rentrée placée sous le signe de la qualité pour l'EPS et le sport scolaire ?

Durant toute l'année scolaire précédente, l'École a été soumise à rude épreuve et les personnels ont terminé l'année dans un état de fatigue rarement atteint.

La rentrée 2021 est de nouveau marquée par le manque d'anticipation du ministère et la confusion de sa politique éducative pour faire face à cette crise sanitaire qui se prolonge. Par ailleurs, alors que cette rentrée aurait nécessité la mise en place d'un plan d'urgence et la création massive de postes pour l'éducation, dans un contexte qui a rendu plus compliqué la progression des apprentissages, le ministère poursuit une politique qui va à rebours des besoins du service public :

- Refus de créer un collectif budgétaire pour la création de postes d'enseignant.es, de CPE, AED, AESH, de PsyEN, de RASED, de personnels administratifs, techniques, santé et sociaux dans les écoles, les établissements et les services pour répondre aux besoins et annuler les suppressions de postes notamment dans le 2d degré où le déploiement d'heures supplémentaires est une réponse inadaptée.
- Publication de la circulaire de rentrée sans qu'aucune concertation préalable n'ait été organisée. De plus, son contenu relève davantage de la promotion de la politique ministérielle.

Encore une fois, le ministre est dans le déni de réalité en refusant de prendre les mesures nécessaires. Cette absence d'anticipation et de prise de décisions est irresponsable au regard des enjeux de gestion et de sortie de crise. Et la polémique qu'il a lui-même lancée cet été, après les très bons résultats des sports collectifs aux Jeux Olympiques de Tokyo ("Vive le sport collectif ! Vive l'EPS ! Le succès de nos équipes françaises illustre la qualité de l'enseignement de ces sports à l'école") a fait beaucoup réagir le monde fédéral ainsi que la

profession. Si historiquement il peut y avoir un fond de vérité dans le développement des sports collectifs en France, l'action de ce gouvernement et du précédent a été, au contraire, de réduire les synergies possibles et de diminuer assez drastiquement la part de l'enseignement des sports collectifs à l'École au prétexte d'un équilibre entre les formes de pratiques. On est en droit de se demander si ce tweet ne cherchait pas justement à créer la confusion entre le sport à l'école et le sport fédéral ... Pour le SNEP-FSU il n'y a aucun doute sur le fait que chacun a son rôle à jouer. Oui pour le développement du sport pour toutes et tous nous sommes bien complémentaires. Et le sport scolaire et les sections sportives scolaires sont bien à l'interface des deux entités que sont l'école et le monde sportif. Au-delà des effets d'annonces et des stratégies de com' gouvernementales, des moyens plus conséquents et ambitieux pour mieux les développer doivent leur être attribués.

Au sein de nos établissements, c'est l'heure de la reprise en EPS et dans les AS, le protocole sanitaire paru en août apporte des éléments mais laisse encore place à interprétations et sur-prescriptions. Pour le moment pas de pass' sanitaire obligatoire pour accéder aux installations sportives. Et la bonne rentrée du sport scolaire ne pourra se faire sans la reprise des rencontres et des compétitions.

Le SNEP-FSU Versailles souhaite à toutes les équipes EPS de notre académie, une rentrée militante réussie. Ensemble jouons collectif pour défendre une EPS et un sport scolaire mieux reconnu et plus performants dans une école égalitaire favorable à la réussite de tous nos élèves.

SOMMAIRE

Le collectif de l'académie.....	p 2
Edito.....	p 3
Les Brèves.....	p 4
Le secteur pédagogique.....	p 5
Sport scolaire : rentrée 2021.....	p 6
Les équipements.....	p 7
Stagiaires.....	p 8
Bilan mutations intra.....	p 9
Classe Exceptionnelle, Hors Classe, congés de formation.....	p 10
Les départements de l'académie.....	p 11
Syndicalisation 2021-2022.....	p 12

Mélanie

Rien ne sert de courir, il faut partir à point

Telle pourrait être la morale de cette fable syndicale qui s'écrit depuis plusieurs mois maintenant au collège Saint-Exupéry de Villiers-le-Bel collège classé en REP+ et avant dernier au critère de l'IPS sur 111 collèges dans le Val d'Oise (95). En effet, en ce lundi matin 6 septembre, il s'agit de la 3ème journée de grève depuis le mois de mai 2021. En cause, la suppression de 54 heures sur la DGH obtenue l'an passé dans un collège pourtant classé REP+.

Suite à l'action de grève devant la DSDEN menée en mai, d'abord à deux collèges Léon Blum (REP) puis à 3 collèges la semaine suivante (Martin Luther King en REP+), nous avons obtenu 5 heures et quelques IMP en juillet (une sorte de package puisque Blum a



écopé de la même "gratification" si l'on peut dire). Cependant, en cette rentrée, le compte n'y est pas ! Nous avons des classes à 27 sur toutes les 4èmes et certaines classes de 6ème. Nous effectuons cette rentrée à 546 élèves alors que dans ses prévisions, la DSDEN en voyait 560... Il reste, donc d'un point de vue administratif, de la place !

Le préavis déposé en juillet n'a donc pas permis à l'administration d'éviter le conflit et la grève. Celle-ci nous a volontairement conduits vers une rentrée inacceptable pour les élèves, leurs parents et les enseignants dans laquelle se mêlent manque de moyens et conflit social. Au terme de cette journée de grève suivie par près de 75% des enseignants, rassemblés dès 8h15 à près de 25 professeurs devant l'établissement, nous avons obtenu une nouvelle audience à la DSDEN du Val d'Oise, le jour même...

Christopher

Un IA-IPR EPS ne devrait pas dire ça...

L'insuffisance des créations de postes budgétaires et la multiplication des HSA contribuent à l'existence de moult Blocs de Moyens Provisoires (sur lesquels sont affectés TZR et autres contractuels). Mais également conduisent à ce que des collègues titulaires de leur poste en établissement soient contraints d'assurer un complément de service dans un ou deux autres établissements. C'était le cas d'Alexandre*. En rejoignant son poste il y a 6 ans, il apprend qu'étant le dernier nommé, il devra assurer un complément de service. Il prend acte de cette situation qui sera reconduite chaque année depuis son affectation. A l'occasion du mouvement intra académique 2021, une collègue de son collège obtient sa mutation et une nouvelle collègue est nommée dans l'établissement. Alexandre considère – au regard des mêmes règles qui avaient prévalu au moment de sa propre affectation dans son collège – que son service doit désormais être effectué en totalité dans l'établissement où il a été nommé il y a 6 ans. C'était sans compter sur l'attitude du principal et sur celle de l'IA-IPR EPS sollicité par la nouvelle collègue qui, forte de l'appui de l'IA-IPR EPS, n'entendait pas assurer un complément de service. Les interventions du SNEP-FSU ont conduit la Directrice des Ressources Humaines, secrétaire générale adjointe du rectorat de Versailles, a rappelé la règle. Alexandre assure depuis la rentrée de septembre 2021 son service complet dans son collège. Il convient de rappeler que les conditions d'emploi d'un enseignant relèvent de la compétence administrative et de l'autorité hiérarchique de son employeur, en l'occurrence le Rectorat. La DRH s'est engagé à rappeler la règle et le droit.

**le prénom a été changé*

CONGRES TZR

La période de la rentrée est toujours un moment spécial pour les TZR. Multiples interrogations, difficultés et problèmes divers ont contribué à rendre incontournable ce moment de rencontre qu'est devenu le **Congrès syndical académique extraordinaire « spécial TZR EPS »**. Celui-ci aura lieu **MARDI 28 SEPTEMBRE 2021** de 9h30 à 16h30 au SNES-FSU Versailles 3, rue Guy de Gouyon du Verger 94 ARCUEIL (RER B : station Arcueil Cachan).

Cette rencontre est d'autant plus importante que, depuis 2 ans, avec le contexte sanitaire, les différents protocoles, les périodes de confinement et d'enseignement à distance, les questions se sont multipliées. Et cette rentrée se déroule à nouveau sous protocole sanitaire avec les préoccupations afférentes à l'EPS et au sport scolaire.

Que tu sois nouveau TZR ou ancien, en affectation à l'année (AFA), chargé(e) d'effectuer un remplacement ou dans l'attente d'un remplacement dans ton établissement de rattachement, cette journée t'est consacrée !

Convocation et demande d'autorisation d'absence à déposer au plus tard le vendredi 24/09 au secrétariat de l'établissement d'exercice ou de rattachement sont adressées à TOUS les TZR EPS !

Laura et Jean

Le secteur pédagogique du SNEP-FSU Versailles 2021-2022

Une célébration des 40 ANS DE L'EPS au sein de l'Éducation Nationale, le jeudi 7 octobre 2021

Un moment pour échanger sur l'évolution de l'EPS, les conditions de son intégration, sa relation avec le Sport fédéral, les politiques éducatives et le rôle du SNEP-FSU tout au long de cette période.

Cette fête nationale de l'Éducation Physique et Sportive sera retransmise en visioconférence : 6 tables rondes avec de nombreux intervenants et intervenantes qui vont regarder de façon croisée notre évolution historique. Un temps important pour lancer notre campagne pour une Éducation Physique et Sportive à « 4h sur toute la scolarité obligatoire ».

Objectif : être 10 000 enseignants connectés dans des « fans zones de l'EPS ».



Stage Pratique organisé par le SNEP-FSU 95 les 18 et 19 octobre 2021

Stage d'entrée dans la profession, adressé aux jeunes collègues d'EPS autour des 2 APSA suivantes : Ultimate et Arts du cirque.



CONGRÈS PÉDAGOGIQUE les 10 et 11 février 2022 au Lycée Doisneau de Corbeil Essonnes

Le « Basket dans tous ses états » : quel Basket voulons-nous enseigner ? Un stage militant et convivial avec des intervenants de qualité, des regards croisés, de la pratique, des échanges, des débats et une soirée festive pour défendre et promouvoir l'enseignement du basket et des sports collectifs en EPS et à l'UNSS.

Ces 2 journées nous permettrons :

- ⇒ de pratiquer et travailler sur l'enseignement du Basket-Ball en milieu scolaire.
- ⇒ de vivre et comprendre le rôle structurant de la règle en mettant le jeu au centre des apprentissages en sport collectif (Gilles Malet, professeur EPS au collège Lakanal, Sceaux).
- ⇒ de vivre une progression technique et tactique adaptée aux élèves (Fred Trindade, Professeur d'EPS section sportive au lycée G Brassens, Courcouronnes).
- ⇒ d'analyser les attendus de fin de cycles et montrer l'intérêt des programmes alternatifs proposés par le SNEP-FSU (Andjelko Svrclin, secrétaire national du SNEP-FSU groupe éducation).
- ⇒ d'analyser la place et le traitement du Basket Ball à l'UNSS (Mélanie Peltier, responsable du SNEP-FSU Versailles et élus des AS à l'UNSS).
- ⇒ de construire et échanger des outils pertinents.

LA « SEMAINE DE L'EPS » DU 15 AU 19 NOVEMBRE 2021

Évènement National, lancé l'an dernier et que le SNEP-FSU souhaite pérenniser pour promouvoir l'EPS au-delà de son propre secteur (parents d'élèves, presse locale et nationale, espace fédéral, espace médical,...).

AU NIVEAU ACADÉMIQUE

⇒ Assemblée Générale - Conférence de presse - Débat sur « Loi de Transformation de la Fonction Publique = Destruction » : lundi 15 novembre 2021 Maison des Syndicats de Cergy (95)

Comprendre les enjeux et construire les moyens d'actions. En 2 ans d'existence, nous mesurons pleinement les effets de la loi dites de transformation de la fonction publique (LTFP). Les témoignages de collègues pour lesquels des erreurs de barème dans les mutations nous parviennent régulièrement. Ce sont également les avancements de carrières sans transparence, le recours massif aux contractuels, la fusion des CT/CHSCT, qui dégradent quotidiennement nos métiers. C'est une régression sans précédent que le SNEP-FSU dénonce et combat.

⇒ « EPS, sport scolaire et sport de haut niveau, quels rapports ? » : mardi 16 novembre 2021 de 18h à 20h en visio conférence

Au-delà de la polémique suscitée par les propos de JM. Blanquer après les très bons résultats des équipes de France de sports collectifs, il est de la responsabilité du SNEP-FSU de contribuer à nourrir le débat sur les rapports entre EPS, sport scolaire et sport de haut niveau. Nos réflexions, nos propositions se nourrissent de disputes et de controverses, indispensables à ce débat démocratique. Nous portons une exigence culturelle pour notre discipline. Former les jeunes scolaires avec les connaissances d'aujourd'hui nécessite de ne pas se décrocher de celles produites et repérables dans le champ extraordinaire des activités sportives et artistiques. Mais qu'y puiser pour enrichir notre professionnalité dans le cadre de notre vision d'un sport humaniste ?

Corinne, Séverine, Gilles



Quelle rentrée ?

En cette rentrée, le protocole publié en août qui expose les 4 scénarios reste encore flou et propice à des interprétations au niveau de l'EPS comme du sport scolaire. Le non brassage évoqué dans le scénario jaune met de fait en difficulté l'organisation des AS. Et ne parlons pas des lycées où le brassage par niveau est rendu plus compliqué dans le cadre de la réforme du lycée !

A ce titre le SNEP-FSU ne cesse de revendiquer la sanctuarisation du mercredi après-midi comme temps privilégié du sport scolaire (comme le rappellent toutes les notes de services et circulaires depuis 1987).

Pour tourner la page de l'année difficile que nous venons de vivre, et pour permettre un plan de relance des AS, le SNEP-FSU demande la reprise des rencontres dans le cadre d'un protocole sanitaire spécifique à l'UNSS. La pratique de l'association sportive se faisant dans le cadre de groupes constitués sur la base du volontariat, les notions de niveaux de classes et de non-brassage ne doivent pas être imposées. Ce plan d'action et de relance doit être élaboré en y associant les enseignants d'EPS pour porter les revendications ainsi que les problématiques de terrain notamment par la nécessaire rencontre avec les cadres UNSS et les inspecteurs.

Un 5^{ème} poste au Service Régional de l'UNSS a bien été attribué provisoirement pour l'année 2021/2022 mais cet emploi a vocation à poursuivre exclusivement le déploiement de la caravane santé au service de la santé des élèves et à entamer le même process pour les élèves en situation de handicap, il sera dénommé « santé des élèves et handicap ».

Le SNEP-FSU Versailles, qui revendiquait depuis de nombreuses années la mise en place de ce 5^{ème} poste au service régional, se réjouit d'avoir été en partie entendu. Pour autant, nous avons dénoncé lors des Conseils Régionaux de l'UNSS une sur-



utilisation de cette « caravane santé » au détriment des rencontres animées par les collègues le mercredi après-midi, et nous regrettons que ce poste ne soit pas également associé au cœur de l'activité du service régional, à savoir, l'organisation de rencontres.

LES REVENDICATIONS DU SNEP-FSU

- Des forfaits AS de 3h insécables pour l'ensemble des collègues avec l'application stricte du décret sport scolaire du 07 mai 2014.
- La demande auprès du rectorat de renvoyer aux chefs d'établissement une note de service rappelant la libération des mercredis après-midi, dédiés à la pratique du sport scolaire.
- Un sport SCOLAIRE riche et varié accessible à moindre coût pour l'ensemble des élèves.

UNE VICTOIRE POUR LE SNEP-FSU

Après de nombreuses années d'interventions, le SNEP-FSU a enfin obtenu la mise en place d'un groupe de travail national

autour du calcul du contrat licences. Les cadres départementaux ont eu à charge d'organiser une consultation des AS et des coordonnateurs de leur territoire. Des réunions ont eu lieu pour chiffrer et comparer les meilleures propositions, la mise en place de ce nouveau calcul est prévue pour la rentrée 2022.

MÉMO DE RENTRÉE (secrétaires et trésoriers d'AS)

- Affilier rapidement l'AS
- Assurer l'AS, vérifier les contrats et garanties en cas de location de minibus
- Préparer les demandes de subventions
- Assister le président d'AS pour la préparation de l'AG et la mise en place du comité directeur
- Déclarer tout changement des dirigeants (président, secrétaire, trésorier) à la préfecture et à la DSDEN
- Voir aussi les guides UNSS sur notre site.

NB : une licence est valable jusqu'au 30 octobre de l'année suivante.

Marjorie et Jérôme

Accès aux équipements, pass sanitaire, budget EPS, plan de rattrapage du Savoir Nager : les nouveaux élus départementaux et régionaux doivent être au rendez vous !

A la suite des élections départementales et régionales, un renouvellement des exécutifs territoriaux s'est opéré durant l'été. Le SNEP FSU souhaite que ce renouvellement ne se traduise pas par un copier-coller de la politique précédente. La baisse des capacités physiques de 25% en 50 ans (1) mais aussi les conséquences de la période covid avec l'augmentation des troubles psychologiques chez les jeunes (2) confirment la nécessité de renforcer la pratique sportive. Cela passe par une augmentation du temps de pratique des élèves grâce à des installations sportives intra-muros ou à proximité immédiate des établissements pour limiter les déplacements chronophages. C'est également grâce à des équipements de qualité que l'engagement des élèves dans les activités sera de meilleure qualité.

Le SNEP-FSU doit rencontrer dans les prochaines semaines, les nouveaux élus pour faire valoir son expertise sur les sujets de l'EPS et du sport scolaire.

Un plan de rattrapage pour le Savoir Nager

Depuis 2 ans, les conditions sanitaires ont contraint les élèves à se tenir loin des piscines. Ils n'ont pas eu accès à l'enseignement de la natation dans des conditions habituelles. Un investissement massif des collectivités doit venir pallier les manques engendrés par la crise actuelle. Il s'agit avant tout de prévenir un problème de santé publique.

Le SNEP-FSU demande que chaque collectivité mette en place un plan de rattrapage ambitieux pour permettre à chaque élève d'avoir accès au savoir nager.

Quelles interventions en cas de problèmes d'accès aux installations sportives ?

Le pass sanitaire n'est pas nécessaire pour accéder aux IS dans le cadre scolaire (EPS et sport scolaire). La seule restriction pouvant s'appliquer lorsque l'installation est partagée avec du public hors scolaire.

Le SNEP-FSU appelle les équipes à vérifier avec les propriétaires, que les règles édictées soient en accord avec le protocole sanitaire national et que les rares créneaux partagés avec le public hors scolaire soient réservés aux scolaires. En cas de difficultés d'accès aux IS, il faut demander au CE et au gestionnaire de solliciter la collectivité responsable.

Dans tous les cas, alertez le SNEP FSU !

Comment intervenir si les crédits pédagogiques EPS sont insuffisants pour le 1er trimestre 2021-2022 ?

Les budgets sont alloués aux établissements par année civile et ne correspondent donc pas aux besoins pédagogiques des établissements pour chaque année scolaire. Il est cependant toujours possible d'agir en cours d'année.

⇒ **Auprès du (de la) gestionnaire** pour savoir si des crédits non utilisés par d'autres disciplines ou d'autres postes de dépense sont encore disponibles.

⇒ **Dans le cas contraire, alerter** le chef d'établissement et le (la) gestionnaire en demandant qu'une Décision Budgétaire Modificative (DBM) soit présentée et votée au 1^{er} CA. Un prélèvement sur les fonds de roulement de l'établissement sera effectué. Ces fonds de roulement peuvent, entre autres, être utilisés pour des dépenses pédagogiques ou sanitaires.

⇒ **Interpeller la collectivité responsable**, en demandant des crédits supplémentaires à la hauteur des besoins, en alertant le représentant du CD ou CR au CA et en s'adressant par courrier :
- pour les lycées à Monsieur James CHE-
RON Vice-président du Conseil Régional

d'Ile de France chargée des lycées 2, rue Simone Veil - 93400 Saint-Ouen

- pour les collèges au (à la) Vice-président(e) en charge des collèges.

Des modèles de lettres sont disponibles sur le site de SNEP Versailles rubrique Métier, puis Equipements.

Communiquez au SNEP FSU départemental vos demandes : crédits pédagogiques EPS, crédits de location et de transport, insuffisance et vétusté des équipements sportifs.

Pour les lycées, vous pouvez aussi envoyer un message à l'adresse suivante :

sylvain.quirion@snepfsu.net

Budgets 2022 : anticiper et faire connaître les besoins.

Pour les lycées, la Région présentera la dotation globale de fonctionnement (DGFL 2022) le 14 septembre au CIEN (Conseil Inter-académique de L'Education Nationale). Pour les collèges, ils seront présentés dans les CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) fin septembre début octobre. Le SNEP FSU siège dans ces 2 instances.

Il nous semble indispensable d'anticiper sur les besoins en crédits, de location, de transport et pédagogiques (pour le matériel EPS), sans attendre le mois de novembre, moment où les budgets sont présentés dans les CA.

Alerter le SNEP-FSU qui vous conseillera sur les démarches à entreprendre et interviendra auprès de la Région pour les lycées ou des Départements pour les collèges.

Sylvain

(1) *International Journal of Behavioral Nutrition and Physical Activity* (2017)

(2) *Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité* (2021)

Une entrée dans le métier chaotique, encore une fois

Un accueil à revoir

Le rectorat s'est une nouvelle fois distingué par les épreuves qu'il impose aux stagiaires avant même la rentrée. Le sommet de ces errements a été atteint le jeudi 26 août, journée d'accueil institutionnel des stagiaires à Versailles. Le matin même, les collègues stagiaires recevaient de l'INSPÉ Versailles un message à traiter avant 15 heures pour confirmer ou saisir leurs vœux d'affectation sur les trois sites de l'INSPÉ (Nanterre, Orsay et Évry), car les informations transmises à l'INSPÉ par le rectorat étaient largement incomplètes. Heureusement, le SNEP-FSU, présent comme chaque année à ces journées d'accueil, a pu relayer cette information aux collègues, et permettre à certain-es de répondre dans les temps, de retrouver le fameux message dans les courriers indésirables, ou même de contacter l'INSPÉ si rien n'avait été reçu.

Deuxième évènement sidérant de la journée : un collègue anciennement professeur de SVT, affecté 15 heures en établissement scolaire au lieu du mi-temps réglementaire sans justification, s'est vu répondre par un IA IPR EPS que ça allait bien se passer et qu'il allait y arriver. Avec la deuxième année de master à valider, un domicile, un établissement de stage et un site de formation situés dans trois départements différents, cet optimisme a de quoi interpeler. Là encore, le SNEP-FSU apporte son soutien au collègue, et nous espérons que la situation sera régularisée lorsque vous lirez ces lignes.

À cela s'ajoute le traditionnel manque d'information lors des phases d'affectation : aucune connaissance des postes pouvant accueillir les stagiaires en établissement lors de la saisie des vœux, et aucune information aux entrant-es dans l'académie sur les problématiques de surcharge du site de l'INSPÉ Nanterre. Les informations aberrantes, sur les zones à choisir ou éviter en fonction de la réputation des villes ou des



quartiers entre autres, ont donc cette année encore pu circuler et induire des vœux non retenus au final.

La mise en œuvre de la Loi de transformation de la fonction publique, qui prive notamment les organisations syndicales représentatives d'informations autrefois fournies automatiquement par l'administration, a empêché le SNEP-FSU d'informer l'ensemble des arrivant-es dans l'académie qui avaient donné leurs coordonnées lors des oraux du CAPEPS à Vichy, car nous ne savions tout simplement pas dans quelle académie les lauréat-es du concours étaient affecté-es.

Réforme de la formation : année de transition sous haute tension

La réforme du CAPEPS (reporté à la fin de l'année de M2) et de la formation se traduit cette année par trois grandes situations pour les étudiant-es en EPS :

⇒ 78 supports stagiaires annoncés en mi-temps dans l'académie pour les lauréat-es des concours dans le cadre du M2 « classique », ou en « parcours adapté » lorsque le M2 est déjà validé

⇒ 130 étudiant-es en pratique accompagnée en tiers-temps dans le cadre du M2 « rénové »

⇒ 10 contractuel-les alternant-es en tiers temps et en responsabilité dans le cadre du M2 « rénové ».

La multiplication des parcours pose des difficultés importantes aux INSPÉ. Le recours accru aux stages, à la pratique accompagnée et aux contrats d'enseignement dans

le cadre de la formation (donc à des professeurs à bas coût, au statut précaire pour certain-es, et en cours de formation) pose les questions des capacités et conditions d'accueil de suivi, et d'enseignement. Il constitue également une entrave à la réussite des étudiant-es avec une charge de travail et des responsabilités accrues, et a un impact direct pour toute la profession sur les recrutements de titulaires, les possibilités d'affectation et de mutations.

Le SNEP-FSU répond présent

Les journées d'accueil le 26 août à Versailles et le 27 août à Orsay, ont été cette année encore l'occasion pour le SNEP-FSU Versailles de rencontrer les stagiaires, ainsi que les contractuel-les alternant-es, et de rappeler le poids, le champ de réflexion et d'intervention du SNEP-FSU. L'engagement particulier depuis mars 2020 et le début de la crise de la Covid ont été évoqués en prévision de cette année dans laquelle l'EPS risque encore d'être impactée. Les différentes actions du SNEP-FSU destinées spécifiquement aux stagiaires dans l'académie ont également été rappelées : modules de formation, dans le cadre du master, sur l'entrée dans le métier (axés sur les droits des fonctionnaires, la sécurité et la responsabilité des enseignant-es d'EPS), réunions spécifiques d'informations lors des deux phases de mutation, rencontres avec les stagiaires sur les sites de l'INSPÉ, et information régulière. Pour une entrée informée, collective et combative dans le métier !

Axel



Mouvement intra-académique 2021... en route pour Marseille

L'expérimentation annoncée pour les écoles de Marseille se limite pour l'instant au 1^{er} degré, mais le principe de recrutement par le chef d'établissement était déjà présent dans le livre de notre Ministre avant son entrée au ministère. Cela pourrait bien nous concerner un jour si nous ne réagissons pas.

Pour l'instant, le mouvement intra académique obéit encore à des règles. Le problème est qu'il n'a pas fait l'objet d'un contrôle par les élus du personnel. Cette absence de transparence et de contrôle a des conséquences négatives pour les collègues :

- Des règles de gestion non connues des collègues, qui viennent en contradiction des règles du mouvement intra pourtant décidées par le Rectorat.
- Des postes soustraits au mouvement pour les réserver à des stagiaires. Une partie de ces postes n'a pas servi pour l'affectation des stagiaires...
- Des erreurs de barème qui n'ont pas pu être corrigées et qui ont conduit à ce que des collègues soient lésés.
- Un projet non amélioré et encore des collègues pénalisés.

Cette année, l'administration a choisi de s'asseoir sur une autre priorité légale en refusant de rétablir dans son droit un collègue en situation de rapprochement de conjoint. L'administration arguant qu'un PV d'installation signé de la Rectrice n'était pas recevable...

Les recours ne sont toujours qu'un miroir aux alouettes. En effet, il n'y a aucune possibilité d'avoir l'assurance que tous les barèmes sont corrects, ni que le projet d'affectation a été amélioré.

Les réponses de l'administration aux collègues ne donnent ni le rang du demandeur, ni celui du collègue ayant obtenu le poste et contredisent la volonté de transparence affichée par le Rectorat. Il n'était même pas en capacité de donner le barème du demandeur utilisé pour le mouvement. Et pourtant, c'était bien possible il y a encore 2 ans...

Un seul des 10 demandeurs a obtenu satisfaction alors qu'au moins 3 autres auraient dû être rétablis dans leurs droits et les 6 autres peuvent douter de la sincérité de ce mouvement. Il est donc urgent de revenir à un contrôle paritaire des opérations relatives à la carrière. C'est la conséquence de la loi de Transformation de la Fonction publique qui prive les personnels de transparence et d'équité.

DEP	Barres du dernier entrant en collège	Barres du dernier entrant en lycée	Barres du dernier entrant en LP	Barres du dernier entrant en ZR
78	29 pts	14 pts	29 pts	14 pts
91	14 pts	14 pts	-	14 pts
92	28 pts	29 pts	-	14 pts
95	14 pts	14 pts	-	14 pts

Quelques informations (incomplètes) :

495 demandeurs dont au moins 223 stagiaires qui ont eu une première affectation. Au moins 13 collègues arrivent d'une autre académie. Et 163 collègues de notre académie ont changé de poste soit un taux de satisfaction de seulement 50% pour les demandeurs non obligatoires.

Nous remercions les collègues grâce à qui le Snep-Fsu a récupéré 91.3% des résultats cette année. Pour ceux qui auraient oublié de nous donner leur résultat, il n'est pas encore trop tard :

corpo-versailles@snefsu.net

TZR phase d'ajustement

Là aussi, les règles d'affectations n'ont pas été respectées : par exemple, une collègue est affectée alors qu'elle n'a pas fait de préférence et a moins de points qu'un autre demandeur.

Pour les collègues affectés à l'année, une vigilance est requise sur le forfait AS, les HSA, les HSE, l'heure de décharge pour exercice sur deux communes différentes, les éventuels frais de transport et de repas. Pour les suppléances de courte et moyenne durée, l'attention devra être portée sur les ISSR, les HSE, et les HSA.

Contractuels

Aux conditions indignes dans lesquelles le Rectorat met nos collègues depuis l'année dernière, est venue s'ajouter une régression supplémentaire : 10 contractuels alternants se sont vu proposer un poste en responsabilité en même temps que leurs études. Le rectorat préfère faire des économies au lieu de faire le pari d'une vraie formation rémunérée alors qu'il avait promis à ces collègues une affectation près du lieu de formation. En effet, deux collègues d'Orsay ont été envoyés, l'un à Epone dans le Nord du 78, et l'autre tout au Nord du 95....plus au nord, c'était l'académie d'Amiens.

Bruno

Classe Exceptionnelle, Hors Classe Agrégés et Professeurs d'EPS 2021, dans l'intérêt du plus petit nombre

Les quotas 2021 portent encore les marques des choix de la Rectrice de Versailles. En effet, les quotas qui restent encore trop faibles pour la Classe Exceptionnelle chez les agrégés et les professeurs d'EPS, sont en grande partie la conséquence directe des choix effectués par les Recteurs et Rectrice de Versailles ces dernières années dans les différentes opérations de promotions.

En promouvant des collègues parfois très éloignés de leur fin de carrière (jusqu'à 20 ans pour certains) en lieu et place d'enseignants à l'aube d'une fin de carrière exemplaire, le rectorat fait perdre de trop nombreuses possibilités de promotion.

Pourtant, une "analyse très fine" aurait conduit au positionnement des avis finaux et des choix de la Rectrice...

Comment le croire quand les promotions 2021 vont encore faire perdre des possibilités dès 2022 et que chaque année des choix auraient pu être différents sans aucune injustice.

Il faut un réel changement de la part de la Rectrice pour que plus d'enseignants d'EPS puissent être promus à la Classe Exceptionnelle avant le départ à la retraite.

Cette année est la première où l'examen paritaire des projets d'accès à la Hors Classe et la Classe Ex a été supprimé. Peu ou pas de transparence, beaucoup trop de collègues n'ont pas eu accès à leur barème.



De plus, alors que l'administration avait plus de temps, les promotions à la Classe Exceptionnelle ne sont toujours pas prononcées au 1^{er} septembre

Pour rappel, les mesures PPCR sont des avancées (insuffisantes) pour la profession, même si certaines mesures se font trop attendre.

Nous continuerons à revendiquer un avancement unique et au meilleur rythme pour tous. En attendant cette issue, il est urgent de continuer à améliorer les règles d'accès à ce nouveau grade par :

- une augmentation des quotas pour la hors classe.
- l'élargissement des fonctions permettant de candidater au vivier 1.
- la disparition du contingentement des avis
- l'augmentation du pourcentage dédié au vivier 2.
- permettre la fongibilité entre les deux viviers pour éviter de continuer à perdre des promotions pourtant budgétées.

Et évidemment un vrai rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 30 ans, ce que sont très loin de faire les soit disant "mesures exceptionnelles" du ministère pour une partie de la profession.

L'exemple de la Hors Classe est là pour montrer qu'il ne faut rien lâcher, c'est pourquoi nous ne cesserons de porter ces revendications légitimes.

CONGÉS DE FORMATION 2021

Pour la première fois, du fait de la loi de transformation - destruction - de la fonction publique, nous n'avons eu à étudier que la partie du projet comportant les collègues dont la demande en EPS était refusée. Comment être sûr qu'il n'y ait pas d'erreur sans pouvoir contrôler l'ensemble du projet ? A moins d'avoir des pouvoirs magiques,

c'est tout simplement impossible...

Pour ajouter un peu de brouillard sur les congés de formation 2021, le Rectorat a refusé de donner des éléments précis.

Alors que la FSU avait réussi à arracher plus de 60 mois supplémentaires depuis 5 ans, il semblerait que la Rectrice ait fait des économies sur le dos des collègues.

Malgré tout, cette année, le barème du dernier collègue ayant obtenu satisfaction a baissé, tout comme le nombre de demandes. Il semblerait que ce soit uniquement dû aux nombreux collègues qui auraient repoussé d'un an leur demande pour éviter d'utiliser leurs droits en pleine crise sanitaire.

Il faudra sûrement et malheureusement encore attendre 6 à 7 années pour obtenir un premier congé du fait des faibles moyens attribués par le ministère au regard des besoins très importants dans notre académie.

Surveillez la sortie de la circulaire à partir du mois de novembre !

Rappel des conditions :

La rémunération correspondra à 85% de votre traitement brut, avec un plafonnement à l'indice brut 650. Il faut être titulaire et justifier de 3 ans de service public, en tant que stagiaire, contractuel, titulaire au 31 août de l'année scolaire précédente.

FORMATION CONTINUE ET SYNDICALE

Cette année des chefs d'établissement ont fait obstacle à une participation à un stage de formation continue accordé par le Recteur et/ou à un stage de formation syndicale. Une intervention auprès du Rectorat a permis de rétablir les collègues dans leurs droits. C'est bien une demande qui est faite à la Rectrice, seule à pouvoir vous refuser ces moments de formation.

Bruno



LES DÉPARTEMENTS DE L'ACADÉMIE

78 - Yvelines



Jérôme Le Cam
Collège L. Blum (Villepreux)
Co-secrétaire dép.
3h de décharge (CDEN, UNSS)



Thomas Baillon
Collège F. Mauriac (Houdan)
Co-secrétaire dép.
3h de décharge (CTSD)

91 - Essonne



Marjorie Bounhol
Lycée M. Eliot (Epinay sous Sénart)
Co-secrétaire dép.
2h de décharge (Lettre d'info - UNSS)



Bastien Tessier
Collège Le Saussay (Ballancourt sur Essonne)
Co-secrétaire dép.
1h de décharge (Lettre d'info - CHSCT)

92 - Hauts de Seine



Christel Giroud
Lycée G. Eiffel (Rueil Malmaison)
Co-secrétaire dép.
4h de décharge (CTSD, Postes, Mutations)



Jocelyn Beurier
Collège J.B. Clément (Colombes)
Co-secrétaire dép.
3h de décharge (CDEN, Lettre d'info)

95 - Val d'oise



Christopher Vettori
Collège St-Exupery (Villiers le Bel)
Co-secrétaire dép.
2h de décharge



Léa Elbattari
Collège L. Aragon (Montigny lès Corneil)
Co-secrétaire dép.
2h de décharge



Je renvoie ma fiche de syndicalisation en utilisant l'enveloppe T ci-jointe

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement			
	Nom			Code établissement			
	Nom de jeune fille			Nom			
	Prénom			Adresse complète			
	Adresse complète						
	Mail						
	Téléphone fixe						
Téléphone portable							
			Echelon (ou groupe pour les retraités)				
			Situation administrative (entourez ci-dessous)				
			TZR	Poste fixe	Temps partiel :	%	
			Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire		
			Disponibilité		Congés (parental...)		

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU	Envoi du bulletin FSU ("POUR")	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation Date et signature
	<input type="checkbox"/> Version papier	<input type="checkbox"/> Version papier	
	<input type="checkbox"/> Adresse personnelle	<input type="checkbox"/> Adresse personnelle	
	<input type="checkbox"/> Adresse établissement	<input type="checkbox"/> Adresse établissement	
<input type="checkbox"/> Version électronique	<input type="checkbox"/> Version électronique		
Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale			

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2021-2022

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle		Catégorie/échelon										
	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11		
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	146 €	155 €	163 €	168 €	178 €	190 €	202 €	216 €	231 €	
	Prof EPS classe normale biadmissible			152 €	159 €	168 €	180 €	189 €	202 €	217 €	232 €	241 €	
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe - PCEA Hors Classe	202 €	212 €	227 €	245 €	260 €	274 €	282 €					
	Prof EPS Classe Ex. - Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.	238 €	252 €	266 €	285 €	305 €	317 €	334 €					
	CE		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €	
	CE Hors Classe			178 €	188 €	213 €	229 €						
	CE Classe Ex.	213 €	231 €	245 €	260 €	274 €	282 €						
	Catégorie / échelon	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11	
	Agrégé - CTPS	110 €	169 €	172 €	186 €	197 €	211 €	226 €	242 €	259 €	274 €	285 €	
	Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	259 €	274 €	285 €	305 €	317 €	334 €						
	Catégorie / échelon	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11	
	Agrégé Classe Ex. - CTPS Classe Ex.	285 €	305 €	317 €	334 €	334 €	347 €	366 €					
MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.	Inférieur à 1001 € → Groupe 1	59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4				103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6				132 €	
	Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2	73 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5				117 €	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7				146 €	
	Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	88 €											
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €	Contractuel (CDD) temps plein à l'année				44 €	Abonnement Bulletin						
Agrégé stagiaire sur 1er poste	110 €	Contractuel alternant et autre (CDD)				20 €	Non syndiqués						
Congé parental - disponibilité	46 €	Congé de formation				102 €	Institutions/Associations						
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.		Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.				Etudiants STAPS							
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source	Inférieur à 1151 € → Groupe 1	51 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4				94 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8				148 €	
	Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2	68 €	Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5				103 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9				160 €	
	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3	83 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6				117 €	Supérieur à 2 900 € → groupe 10				168 €	
			Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7				134 €						

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snefpsu.net>

2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT Simple Euro Payments Area	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
	Nom	_____
	Prénom	_____
	Adresse	_____
	Compl. d'adresse	_____
	CP - Ville	_____
	Pays	_____
	Code IBAN	_____
	Code BIC	_____
	Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB
NE RIEN INSCRIRE ICI →	<input type="text"/>	

Pour le compte du
SNEP-FSU
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
 Ref : cotisation SNEP
A :
Le :
Signature :

CREDIT D'IMPOT
 Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.
 Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.